

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2020

**Date de convocation :**  
11 juin 2020

**Nombre de membres :**  
En exercice : 39  
Présents : 37  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 39

**Secrétaire de séance :**  
**Mme Patricia PERRIER**

**Le vingt février deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au COSEC à DINARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER, Madame Elisabeth BAUVE-LEROY, Messieurs Camille BONDU, Christian BOURGET, Madame Delphine BRIAND, Messieurs Eugène CARO, Pierre CONTIN, Madame Marie-Paule DAHIREL, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Yves DERENNE, Bruno DESLANDES, Jean Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVE-BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, François GRANIER, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Joelle HELLEUX, Messieurs Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Jean-Claude MAHE, Madame Marie-Reine NEZOU, Monsieur Jean-Luc OHIER, Madame Magali ONEN-VERGER, Monsieur Michel PENHOUE, Mesdames Patricia PERRIER, Jacqueline PLANQUE, Daniele POURBAIX, Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Isabelle REBOUR, Messieurs Gilles REVEST, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Corinne THEBAULT, Monsieur Jean-Louis VERGNE.

AVAIENT DONNE PROCURATION : Madame Claudia CARFANTAN à Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Valérie DELCOURT à Monsieur Alain LAUNAY

### **Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2020.**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2020 au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 38 voix pour, 1 abstention (M BONDU), adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2020.

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Mme Patricia PERRIER est nommée secrétaire de séance

## 2. Adoption du procès-verbal du 20 février 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 38 voix pour, 1 abstention (M BONDU), adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 20 février 2020.

## 3. Subventions 2020 aux associations

**Rapporteur: Vincent DENBY WILKES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

VOTE les subventions 2020 proposées

Nom de l'association	Montant versé 2019	Montant proposé 2020
ADIL 35	2 450,00 €	2 450,00 €
Elan Créateur	750,00 €	750,00 €
Initiative Pays de Saint-Malo	4 539,00 €	4 500,00 €
ADIE	1 200,00 €	1 200,00 €
Collège Sainte-Marie	9000,00 €	980,00 €
Collège le Bocage	1 628,00 €	1 270 ,00 €
Collège le Bocage	1 290,00 €	1 290,00 €

## 4. Demande de subvention DSIL 2020

**Rapporteur: Vincent DENBY WILKES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de solliciter la DSIL 2020 pour l'opération « mise aux normes et extension du multi-accueil de la Richardais »

## 5. Rapport activités 2019

**Rapporteur : Alain LAUNAY**

Comme tous les ans, il est présenté pour information, le rapport d'activités de l'année passée. Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération, le rapport étant ensuite présenté aux conseils municipaux.

## 6. Programme BTHD – Point sur la situation actuelle

**Rapporteur : Bernard DUBOIS**

M DUBOIS a présenté la situation actuelle ainsi que le calendrier prévisionnel pour la suite du programme.

## 7. Petite enfance – fourniture des repas du multi-accueil de Beaussais-sur-Mer

## Rapporteur : Bruno Fontaine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** le recours à la prestation repas et gouters proposé par la cuisine centrale de L'EHPAD de Beaussais-sur-Mer pour une durée d'un an, renouvelable, à partir de janvier 2020.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

## 8. Petite enfance – renouvellement et intégration cej 2020

### Rapporteur : Bruno Fontaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE** la proposition de la CAF

**DECIDE** d'intégrer le renouvellement pour un an (2020) et par avenant, des CEJ des communes de La Richardais, Pleurtuit et Le Minihic-Sur-Rance, au CEJ de la communauté de communes

**AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette intégration ;

## 9. PLAN D' ACTIONS TERRE DE LIENS sur le foncier – validation et convention pour l'affectation du boni de liquidation de l'AFBB

### Rapporteur : Philippe GUESDON

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan d'actions prévisionnel 2020-2022 de l'association Terre de Liens sur le foncier agricole ;
- AUTORISE le Président à signer la convention tripartite entre Terre de Liens, la Communauté de Communes Côte d'Emeraude et Dinan Agglomération, nécessaire à l'exécution des présentes décisions ainsi que leurs avenants ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 10. PAAT – PRESTATION TERRE DE LIENS POUR REALISATION d' ACTIONS SUR LE FONCIER

### Rapporteur : Philippe GUESDON

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation financière à des actions complémentaires fléchées sur son territoire, à hauteur de 25 000 € sous réserve de l'éligibilité à l'Appel à projet PNA (Programme National pour l'Alimentation).
- AUTORISE le Président à signer une convention de prestation avec l'association terre de Liens encadrant ces missions complémentaires,
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 11. Convention relative à l'entretien de l'aire de repos de Trémereuc et du giratoire de la Rogerais pour la période 2020 – 2030

**Rapporteur : François MOREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VALIDE** la convention proposée

**AUTORISE** le Président à signer la convention et tout acte relatif à cette affaire

## 12. TRANSPORT – Schéma cyclable – acquisitions foncières

**Rapporteur : Michel PENHOUE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VALIDE** les acquisitions aux conditions énoncées précédemment ;

**DECIDE** de confier l'affaire à l'étude Bénédicte BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS de Pleurtuit ;

**AUTORISE** le Président à signer les actes notariés ;

**AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à la réalisation des opérations d'acquisition et de division.

## 13. TRANSPORT – Schéma cyclable – indemnité agricole

**Rapporteur : Michel PENHOUE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'indemniser l'agriculteur exploitant les parcelles AI 34 et AI 112 pour un montant de 215.40 €.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette affaire.

## 14. AMENAGEMENT – Travaux CD35 - RD 603 - COFINANCEMENT

**Rapporteur : François MOREAU**

M DENBY-WILKES regrette que tous les travaux envisagés par le Département ne soient pas réalisés dès 2021, l'aménagement du giratoire, certes nécessaire, ne solutionnera pas les problèmes de fluidité de la circulation, rappelant que dès l'origine, ces difficultés avaient été « annoncées » par les élus locaux, contredisant ainsi les perspectives du bureau d'études.

Le Président rappelle la dangerosité de la situation actuelle, l'aménagement du giratoire dès 2021 y contribuera et souligne que le cofinancement proposé par le Département est intéressant. Il confirme aussi le besoin d'aménagements complémentaires et que ces derniers devront être traités dès la rentrée avec le Département. Il note l'importance de délibérer sur le principe du cofinancement pour valider la proposition du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 34 voix pour, 3 voix contre (MM LOISANCE, DENBY-WILKES, GRANIER) et 2 abstentions (Mme REBOUR M SALMON) :

VALIDE le projet départemental de création en 2021 d'un giratoire RD603 / RD 64 et la participation de la CCCE sur la base d'un tiers de la dépense, le Département gardant à sa charge les 2/3 du coût des travaux.

VALIDE le principe des aménagements complémentaires sur la RD 603, avec une participation financière de la CCCE à hauteur de 1/3, le Département prenant à sa charge les 2/3 de la dépense.

### **15. COVID-19 : exonération des loyers des entreprises logées par la CCCE**

**Rapporteur : Michel PENHOUËT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE l'annulation des loyers d'avril et de mai 2020 hors charges pour les locataires des ateliers relais communautaires, des ateliers d'artistes communautaires et des deux petits commerces du Minihic-sur-Rance.

### **16. Pass Commerce Artisanat : régularisation des aides versées par anticipation**

**Rapporteur : Michel PENHOUËT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- VALIDE rétroactivement la modification des règles du fonctionnement du Pass Commerce Artisanat ci-avant mentionnées ;
- VALIDE l'attribution des PCA aux entreprises ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tout document y afférent.

### **17. Pole Déchets – Acquisition d'une benne ordures ménagères - UGAP**

**Rapporteur : François MOREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- VOTE l'acquisition de la benne ordures ménagères à l'UGAP aux conditions indiquées.

### **18. Charte de l' élu local**

**Rapporteur: Alain LAUNAY**

M Le Président donne lecture de la charte de l' élu local.

### **19. Informations –**